



Conseil de l'Europe
Unité des Politiques linguistiques
Direction de l'Éducation
www.coe.int/lang-migrants/fr

Intégration linguistique des migrants adultes



Méthodologie d'enseignement

Depuis les années 1970, le Conseil de l'Europe promeut une approche fondée sur les besoins en communication des apprenants et le recours à des matériels et méthodes adaptés à leurs caractéristiques en tant qu'apprenants. La diversité de ces besoins et caractéristiques entraîne obligatoirement une diversité d'objectifs, de méthodes et de matériels. Par conséquent, l'Organisation ne privilégie aucune méthodologie d'enseignement particulière. Dans les années 1970, elle a fait figure de précurseur en menant des travaux sur l'analyse des besoins qui ont mis en évidence la distinction entre les besoins objectifs et les besoins subjectifs. Les premiers sont définis en termes de tâches de communication, c'est-à-dire des tâches que les apprenants seront amenés à réaliser dans une situation donnée, tandis que les seconds sont liés à des facteurs tels que l'attitude et la motivation, le style d'apprentissage, la capacité à apprendre et les compétences d'apprentissage. Le fait de fonder les formations sur une analyse approfondie des besoins objectifs (ou sociaux) des apprenants et de délivrer l'enseignement de sorte à répondre à leurs besoins subjectifs (ou individuels), qui évoluent, en tenant compte de leur expérience et bagage éducatifs, favorise la réussite des formations en langue pour migrants adultes et contribue à renforcer la motivation de ces derniers.

Depuis les années 1970, le Conseil de l'Europe promeut également le concept de l'apprentissage des langues tout au long de la vie, qui est particulièrement pertinent pour les migrants adultes, dont les compétences dans la langue du pays d'accueil devraient en effet continuer de se développer au fil du temps. L'apprentissage tout au long de la vie ne signifie pas que ces derniers devront suivre des cours de langue indéfiniment ; l'objectif visé est plutôt de leur faire acquérir des compétences d'apprentissage qui peuvent être utilisées en dehors du cadre du cours, dans la vie quotidienne. Le Portfolio européen des langues a notamment pour fonction de soutenir l'acquisition de telles compétences, ce qui explique en partie les bons résultats obtenus lorsque l'instrument est utilisé auprès des migrants adultes.

Le Cadre européen commun de référence pour les langues ne préconise aucune méthodologie d'enseignement particulière. Il est néanmoins axé sur une approche actionnelle de la description des compétences en langues qui confère un rôle primordial aux tâches de communication au sein du processus d'enseignement /apprentissage.

Le site web du Centre européen pour les langues vivantes (CELV –www.ecml.at) propose une grande diversité de matériels, supports et études de cas élaborés d'après les politiques linguistiques éducatives du Conseil de l'Europe.

DL

Merci de citer ce texte comme suit:

“Conseil de l'Europe / Unité des Politiques linguistiques (Strasbourg) – Projet ILMA : www.coe.int/lang-migrants/fr”

Documents complémentaires

- *Éducation: sur mesure ou taille unique ? Un projet commandité par l'Union de la langue néerlandaise (Nederlandse Taalunie)*, 2008 - ITTA/Elwine Halewijn; CTO/Annelies Houben, Heidi De Niel
- *Répondre aux besoins linguistiques des réfugiés adultes en Irlande : une approche alternative de la pédagogie et de l'évaluation*, 2008 - David Little
- PEL : *Le Portfolio européen des langues pour les migrants adultes: apprendre la langue du pays hôte*, 2012. Accompagné d'une Introduction et d'un Guide pour les enseignants, ainsi que d'autres ressources.